

**2017-11**

**DÉPARTEMENT DU LOT**  
**MAIRIE DE CARNAC-ROUFFIAC**

AR PREFECTURE

046-214600603-20170414-2017\_11-DE  
Regu le 18/04/2017

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 AVRIL 2017**

Convocation le 10 avril 2017

L'an deux mil dix-sept, le quatorze avril, à dix neuf heures et cinquante minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du conseil de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Albert CASTADOT, Maire.

**Étaient présents:** Messieurs Albert CASTADOT, Jean-Pierre GEORGEON, Anthony HENRAS, Charles HENRAS, Laurent LAGARDE, Mathieu MOLINIÉ et Jean-Louis VENDRIES, Mesdames Jocelyne ANDRIEU, Catherine LESPIAU-HAUTESSERRE et Christelle SOUQUES-MIAN.

**Était excusé:** Monsieur Patrick AMAT qui donne procuration à Monsieur Jean-Pierre GEORGEON

**Secrétaire de séance:** Madame Catherine LESPIAU-HAUTESSERRE

-----  
**VENTE DE LA PARTIE HAUTE DE LA RUE N°3**

Monsieur Le Maire annonce que la communauté de commune s'est engagée en date du 22 janvier 2017 à sortir de son actif la partie haute de la rue N°3 et à rétrocéder celle ci à la commune. La valeur de cette rétrocession est de 98€ qui sera intégralement remboursée par le futur acquéreur.

**Vu** l'article L.2241-1 du Code général des collectivités territoriales ;

**Vu** l'article L.3221-1 du Code général de la propriété des personnes publiques ;

**Vu** les délibérations du 19 juillet 2013, 14 mars 2013,

**Considérant** l'avis du commissaire enquêteur ;

**Considérant** la proposition de Monsieur et Mme Michel Guibert.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide:

-de **CÉDER** à Mme Foussard Madeleine, épouse Guibert; la partie haute de la rue N°3 située « le bourg », cadastrée section C n°725, d'une superficie de 00a28ca, pour le prix de 98€ (quatre vingt dix huit euros)

- d'**AUTORISER** Monsieur Le Maire à signer l'acte authentique ainsi que toutes autres pièces afférentes à ce dossier.

POUR: 11

CONTRE: 0

ABSTENTION: 0

A CARNAC-ROUFFIAC,  
Le 14 avril 2017  
Le Maire, Albert Castadot

Fait et délibéré en séance publique, les jour,  
mois et an que dessus  
Cet acte a été publié le 18/04/2017  
Le Maire, Albert Castadot